

Communiqué

SIGNATURE DE LA CHARTE DE COOPERATION DES CENTRES DE GESTION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Les Présidents des 12 centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine, ont signé, le 11 juillet 2016 à 12h15 au Centre de Gestion de la Corrèze à Tulle, leur nouvelle charte de coopération.

Souhaitant s'adapter aux évolutions institutionnelles, consolider la qualité des analyses et travaux réalisés dans le cadre de leurs missions et apporter aux employeurs un service toujours plus qualitatif, l'élargissement de leur périmètre de coopération est apparu, aux 12 centres de gestion de la nouvelle région, comme une évidence.

Pendant plus d'un an, ils ont travaillé à poser les bases de cette coopération élargie. Ces travaux, à réglementation constante, ont été menés sur la base du consensus et de l'unanimité dans le respect de l'autonomie de chacun.

Dès les premières rencontres et à la lecture des 3 chartes de coopération pré-existantes, des points de convergence sont apparus dans les principaux domaines de coopération (emploi, concours) ainsi que dans la volonté politique des 12 Présidents de s'inscrire dans les orientations définies par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG).

La charte, préparée par les Directeurs généraux des 3 anciens centres de gestion coordonnateurs, répond à la commande des Présidents qui ont souhaité une coopération ambitieuse, plus large que le périmètre établi par la loi, Présidents confortés a posteriori dans cette volonté par les récentes évolutions législatives (loi déontologie).

La charte étend ainsi aux catégories C la coopération dans les domaines de l'organisation des concours et de la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi.

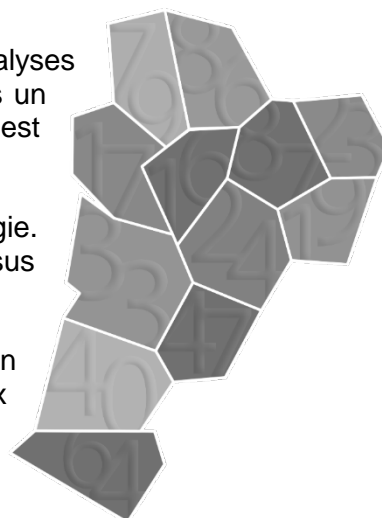
Elle conforte les CDG dans leur rôle d'observation des données sociales par la création d'un Observatoire régional de l'emploi et de la Fonction Publique Territoriale.

Y sont également inscrits, comme missions entrant ou pouvant entrer dans le champ de mise en œuvre de la coopération régionale, les domaines de l'assistance juridique statutaire et de la santé au travail. D'autres champs de travail en commun pourront aussi être abordés.

La charte désigne le Centre de Gestion de la Gironde comme centre de gestion coordonnateur. Il assurera, à ce titre, la gestion d'un budget annexe régional réunissant les enveloppes perçues du CNFPT pour les opérations de concours et d'examens transférées de catégories A et B ainsi que la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi de catégorie A.

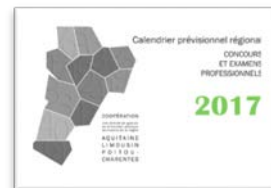
Dans sa forme, le document se compose d'une charte qui donne un cadre général à la coopération, liste les champs d'action, organise les systèmes de décision et de 3 annexes :

- Annexe n°1 - Gestion des ressources transférées du CNFPT
- Annexe n°2 - Opérations de concours et examens professionnels non transférées, relations financières entre CDG co-signataires
- Annexe n° 3 - Observatoire régional de l'emploi et de la Fonction Publique Territoriale



Parallèlement aux travaux d'élaboration de la charte, des groupes de travail ont été créés au deuxième semestre 2015 afin d'animer les premiers chantiers de coopération (concours, emploi, mutualisations).

Le Centre de Gestion de la Gironde, pilote du **groupe de travail concours** a coordonné les travaux préparatoires et la réalisation du premier calendrier prévisionnel régional Nouvelle-Aquitaine des concours et examens professionnels 2017 publié le 1^{er} juin 2016.



Les centres de gestion de la Charente-Maritime et des Pyrénées-Atlantiques co-pilotes du **groupe de travail emploi** ont réalisé et mis à disposition des collectivités des 12 départements une foire aux questions consultable en ligne sur la campagne du bilan social 2015 lancée en mai dernier. Ils co-pilotent les travaux de l'Observatoire régional de l'emploi et de la Fonction Publique Territoriale



Des états des lieux dans les domaines de l'expertise RH et de la santé et la sécurité au travail ont été menés par les centres de gestion de Lot-et-Garonne et de la Corrèze dans le cadre du **groupe de travail mutualisation** lui-même co-piloté par les centres de gestion de Lot-et-Garonne et de la Haute-Vienne. Une synthèse a été présentée aux Présidents le 11 juillet 2016.

La première **conférence régionale de l'emploi** Nouvelle-Aquitaine se tiendra à Angoulême le 1^{er} décembre 2016. Cette conférence, sur le thème « Les jeunes, une valeur ajoutée pour la Fonction Publique Territoriale » est co-organisée par le Centre de Gestion de la Charente et le Centre de Gestion de la Dordogne.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont des éléments forts et marquants de l'unité de la fonction publique territoriale. La signature de la charte régionale de coopération illustre la réussite passée dans leur rôle mutualisateur autour des questions de gestion des ressources humaines tout comme elle traduit leur engagement à venir pour un exercice optimal de leurs missions au profit de l'ensemble des collectivités et de tous leurs agents.

○ ○ ○ ○ ○

Documents joints

- Les centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Calendrier de mise en place de la coopération régionale ALPC
- Charte de coopération des centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine et ses annexes
- Calendrier prévisionnel régional des concours et examens professionnels 2017

Contact

Madame Céline WETTERWALD

Chargée de mission – Coopération régionale
Centre de Gestion de la Gironde
05 56 11 14 19

○ ○ ○ ○ ○